

Image not found or type unknown



Code civil pour la vie privée

Par **sandrine24**, le **09/06/2014** à **06:40**

bonjour,
je rédige la "gazette" de mon village, nous notons les nouveaux arrivants dessus.
Il est inscrit leurs noms de famille et le lieu dit ou il réside, peut on le faire ?
ou le fait d'écrire leur adresse est préjudiciable ?
merci de votre réponse.
Sandrine